

## Rapport du Président

Séance publique  
du lundi 15 décembre 2025  
**N° CD-2025-5-3-1**  
**N° applicatif 13969**

### 3 ème Commission

Commission Santé et accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées

### Direction

Direction appui et pilotage 2

### **BUDGET PRIMITIF 2026 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES**

Résumé : Le Budget primitif 2026 réaffirme l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il traduit une volonté de renforcer la cohérence des politiques d'autonomie, en plaçant la qualité de vie et la proximité au cœur de l'action publique.

La stratégie Bien vieillir en Alsace 2025-2030 poursuit son déploiement, fondée sur la solidarité intergénérationnelle et le respect de la dignité des aînés. Le nouveau service public des séniors, constitué d'équipes dédiées dans les Espaces Solidarité Alsace, offre un accompagnement global aux retraités et à leurs aidants. En 2026, il sera étendu à Strasbourg et à l'ensemble de l'Eurométropole.

Le maintien à domicile demeure une priorité, avec des aides harmonisées pour l'adaptation du logement, un soutien accru aux services d'aide à domicile et le développement d'alternatives d'habitat telles que les résidences autonomie et les habitats inclusifs. La collectivité prépare également la création d'un observatoire de l'habitat accompagné.

Les EHPAD bénéficient d'un appui financier renouvelé afin de consolider leur équilibre économique et d'améliorer la qualité de vie des résidents, notamment à travers les actions "Bien manger en EHPAD" et le soutien au bénévolat.

La politique de prévention et d'aide aux aidants, largement financée par la CNSA, continue de cibler la santé, la nutrition et l'accompagnement des proches fragilisés.

Enfin, la CeA renforce la coordination en matière de handicap pour mieux adapter l'offre aux besoins, réduire les situations sans solution et accompagner les transitions vers le secteur adulte.

La MDPH favorise l'accès aux droits des usagers, agit avec un délai de réponse le plus adapté possible en veillant à une bonne adéquation de la réponse aux besoins exprimés par les usagers. Les réponses aux besoins de compensation seront au cœur des engagements de la Collectivité européenne d'Alsace, avec la

prestation de compensation du Handicap et le transport scolaire adapté. Ces deux dispositifs essentiels aux usagers concernés sont mis en œuvre avec équité, responsabilité et humanité.

Avec un budget global d'environ 530,23 M€, la politique de l'autonomie s'affirme comme un pilier de la solidarité territoriale et de l'action sociale de la Collectivité européenne d'Alsace.

Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur qualité de vie en établissement c'est aussi mener une politique active de santé permettant de favoriser tant l'accès aux soins dans tous les territoires que la promotion de la santé en prévention des pathologies chroniques et de la perte d'autonomie.

Soutenir le maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ainsi que leur qualité de vie en établissement c'est aussi mener une politique active de santé permettant de favoriser tant l'accès aux soins dans tous les territoires que la promotion de la santé en prévention des pathologies chroniques et de la perte d'autonomie.

La politique de Santé publique de la Collectivité européenne d'Alsace répond ainsi à 3 enjeux prioritaires déclinés au service de la santé des Alsaciens : placer la santé au cœur de toutes nos politiques, soutenir la santé dans les territoires au plus près des habitants et développer la santé à l'échelle du Rhin Supérieur.

Suite à l'adoption de la stratégie d'actions pluriannuelle en juin 2024, les priorités d'intervention pour 2026 se concentreront sur le bien vieillir en santé, le développement de l'activité physique au service de la santé, la prévention en santé mentale notamment chez les jeunes. Le soutien à l'accès aux soins de proximité et à l'offre de soins notamment pour les publics vulnérables reste un objectif phare de notre intervention volontariste dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

La masse salariale concernant les agents de la Collectivité européenne d'Alsace en charge de la mise en œuvre des politiques publiques relatives à la 3ème commission s'élève à 24 862 348 M€.

Pour mener à bien ces objectifs ambitieux, il est proposé une inscription globale, pour les directions composant la 3e commission de 532 940 547 € de dépenses et 151 253 171 € de recettes, se répartissant entre :

- la politique de l'Autonomie : 530 234 547,00 € en dépenses et 148 825 150 € en recettes
- la politique de la Santé publique : 2 706 000 € en dépenses et 2 428 021 € en recette

## **1. |Politiques de l'Autonomie**

Notre Collectivité se mobilise fortement en direction des personnes en situation de handicap et des séniors. Elle s'attache à développer en Alsace une stratégie visant à mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires afin de mieux prendre en considération les aspirations et les besoins grandissants de ces deux publics.

### **1.1. Personnes âgées (216,5 M€)**

#### **Bien Vieillir en Alsace 2025-2030**

Cette stratégie adoptée le 30 juin 2025, est le fruit d'une forte mobilisation des élus, des associations et des citoyens au plus près des territoires (14 réunions, plus de 150

participants). Elle a également bénéficié des réflexions approfondies d'un Comité des Inspirateurs et des Assises nationales du Bien Vieillir organisées à Strasbourg.

Elle marque un engagement clair : être proactif plutôt que choisir la résignation et s'engager à prévenir plutôt que de subir.

Elle repose sur trois orientations fondamentales, faire du vieillissement l'affaire de tous, considérer la personne âgée dans sa globalité et placer la qualité de vie au cœur de nos priorités à domicile comme en établissement.

Ces orientations se déclinent en 8 axes opérationnels et d'objectifs adaptés à chacun des 7 territoires. La déclinaison de cette stratégie fera l'objet d'un suivi tout au long de l'année et d'un retour d'information en Comité de Pilotage.

L'année 2026 s'inscrit pleinement dans cette perspective de préparer nos territoires à relever le défi du mur du vieillissement.

### **Un nouveau service public dédié aux séniors étendu à la totalité du territoire alsacien**

La création d'équipes séniors, composés dans chaque Espace Solidarité Alsace de secrétaires autonomie et de travailleurs sociaux va simplifier la vie des séniors et de leurs aidants. Chaque retraité aura ainsi un interlocuteur unique pour traiter la totalité de ses besoins : difficultés sociales, financières, demande de protection, perte d'autonomie.

En 2025 l'implantation de ce service a rapidement progressé avec l'installation des équipes séniors dans 6 de nos territoires. Pour le territoire de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg et un accord a été trouvé pour étendre ce service au territoire de Strasbourg en substitution de l'actuel Centre local d'information et de Coordination (CLIC), géré par la Ville dans l'objectif de garantir une égalité de traitement pour l'ensemble des alsaciens.

Aussi, l'année 2026 sera consacrée à :

- La mise en place d'équipes séniors pour couvrir les besoins des retraités habitant à Strasbourg et dans les autres communes de l'Eurométropole,
- Une meilleure prise en compte en territoire des demandes des personnes en situation de handicap (accès aux droits, accompagnement) et de la déclinaison de notre politique publique handicap.

Les ressources mobilisées par la Collectivité, à moyen constant et par un effort conséquent de redéploiement de postes, se traduisent en 2025 par 29 lieux d'accueil animés par 115 professionnels auxquels se rajouteront une quarantaine d'agents sur le périmètre de l'Eurométropole, Strasbourg inclus.

Ces moyens sont complétés en territoire par l'activité du Service d'Accompagnement renforcé autonomie (58 professionnels) qui assure un suivi intensif près de 1 700 personnes âgées en situation complexe.

Par dérogation ministérielle, notre Collectivité a expérimenté de 2023 à 2025, avec succès, le portage de cette mission confiée par la loi aux Dispositifs d'Appui à la Coordination. En 2026 l'Etat décidera du maintien ou non de cette mission et de son financement.

En soutien à cette démarche de territorialisation de notre politique autonomie, notre système d'information pour la gestion des prestations sera rénové et facilitera l'instruction et l'évaluation des droits.

### **Accompagner à domicile pour un bien vivre chez soi**

Rester chez soi le plus longtemps possible est le souhait de la plupart des personnes âgées.

Ceci suppose de vivre dans un environnement adapté ou de rejoindre un autre chez soi et de faire appel aux aides humaines nécessaires lorsque la dépendance survient.

Plusieurs faits marquant ont jalonné l'année 2025, nos aides volontaristes pour faciliter l'aménagement du logement ont été confirmé et harmonisé sur l'ensemble de l'Alsace afin de limiter le reste à charge du coût des travaux, la possibilité d'un recours aux douches amovibles a été simplifié, 13 nouveaux services d'aide à domicile ont été retenu pour s'engager dans la démarche qualité se rajoutant aux 30 services d'aide à domicile déjà bénéficiaires du bonus qualité de + 3,38 €/heure.

L'effort va se poursuivre en 2026, les services d'aide à domicile fragilisés par un manque de ressources humaines seront soutenus par le financement :

- Des efforts qu'ils réalisent pour améliorer la qualité de vie au travail de leurs salariés (+ 0,48 M€) portant à 87 % les heures réalisées couvertes par la dotation qualité
- L'augmentation du barème des tarifs fixés à +1% (+0,8M€) pour près de 25 000 bénéficiaires de l'APA qui verront ainsi leur reste à charge protégé afin de freiner le ralentissement de l'activité des services

Favoriser le soutien à domicile, c'est également consolider l'offre en résidence autonomie et en habitats inclusif pour permettre à des personnes en recherche de lien social et de sécurité de vivre dans un autre chez soi.

La construction de deux résidences autonomie à Ottmarsheim et à Strasbourg ont bénéficié en 2025 du programme d'aide à l'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie grâce à la participation de la collectivité à ce programme d'action.

Le développement de l'habitat inclusif se poursuit, en 2025 91 personnes y résident et en 2026 il est prévu d'ouvrir 3 nouveaux habitats inclusifs à Bergheim, Val de Mode et Sainte Marie aux Mines qui profiteront à 20 personnes âgées. Le montant alloué pour ce dispositif, financé à 80% par la CNSA est de 562 000 €.

Comme le prévoit notre feuille de route du Bien Vieillir en Alsace, sur l'ensemble de ces offres situées entre le domicile et l'EHPAD, la Collectivité va créer un observatoire de l'habitat accompagné afin d'affiner la connaissance de l'offre dans l'objectif de la développer en cohérence avec l'expression des besoins de la population.

## **Le soutien actif aux EHPAD**

### Le soutien financier

Notre décision de fixer en 2025 le taux d'évolution des prix de journée à +5% et à +2% pour la dotation dépendance a porté ses fruits. En effet 70% de nos EHPAD présentaient une situation déficitaire en 2023. Fin 2025, d'après nos prévisions, ils ne seront plus que 45 % et le montant des déficits a globalement baissé.

Par ailleurs 40 EHPAD ont choisi en 2025 d'appliquer la tarification différenciée leur permettant progressivement de consolider leur situation financière sans porté préjudice aux personnes admises à l'aide sociale.

Pour l'année 2026 il s'agit de poursuivre la dynamique engagée :

- En renouvelant les mesures d'avances semestrielles pour l'aide sociale et la dotation dépendance
- En fixant le taux de reconduction des prix de journée aide sociale à +1% soit un effort de 800 000 € et à + 1% pour la dotation dépendance soit une dépense nouvelle de +2 M€, en prenant en compte l'augmentation de la dépendance dans les établissements
- en maintenant un Fonds de secours à hauteur de 300 000 €

## **La qualité de vie en EHPAD**

Le bien manger en EHPAD est rentré dans une phase active. La CeA a proposé de mettre à disposition des établissements qui le souhaitent un ensemble d'outils et de ressources pour faciliter l'évolution des pratiques : appui méthodologique, analyse des pratiques d'achat, identification des leviers de développement des approvisionnements locaux, mais aussi un accompagnement individualisé selon les besoins.

L'encouragement au bénévolat en EHPAD est d'ores et déjà engagé en offrant aux bénévoles la possibilité d'assister gratuitement à de grandes rencontres sportives. Et la réflexion se poursuit avec un groupe de travail de directeurs d'EHPAD pour imaginer de nouvelles formes d'encouragement au bénévolat.

Enfin la Collectivité organisera fin 2026 les Assises des Conseils de la Vie Sociale, une première en Alsace.

Ces actions s'inscrivent dans l'axe 6 de notre stratégie visant à accompagner les EHPAD pour une qualité de service.

Au total notre effort budgétaire en crédits de fonctionnement en direction des EHPAD est de 112,2 M€.

Notre programme d'investissement à destination de la restructuration et de la rénovation de nos EHPAD se poursuit à hauteur de 4,4 M€.

## **Accentuer la place de la prévention et préserver l'entourage**

Comme chaque année le nouvel appel à projet mobilisera les moyens accordés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie à la Conférence des financeurs. En Alsace notre taux de consommation de ces concours s'élève à 98,35% contre 90 % au national. Le succès de l'appel à projet annuel se confirme, 467 dossiers déposés en 2025 et 417 retenus pour respecter l'enveloppe accordée.

La stratégie vieillissement adoptée par l'assemblée cette année amène à fixer les priorités suivantes :

- Pour les actions de prévention : combiner l'activité physique et la nutrition, viser les personnes handicapées vieillissantes et en particulier en EHPAD intégrer aux actions les familles et les bénévoles (en 2024, 7900 bénéficiaires à domicile et 4 300 en établissement)
- Pour les aidants : une meilleure prise en compte des aidants en situation de fragilité ou de précarité (en 2024 830 bénéficiaires) et l'appui financier au baluchonnage pour les services que nous aurons autorisés, le cas échéant, dans l'année.

Les crédits inscrits s'élèvent à 5,4 M€ couverts à 100 % par une recette de la CNSA.

## **1.2. Les personnes en situation de handicap (313,7 M€)**

### **Favoriser l'accès aux droits des personnes**

En 2025, la MDPH (188 agents mis à disposition par la CeA sur cette activité) s'est engagée :

- À contenir les délais d'instruction (5 mois à fin août 2025) autant que possible au regard du volume de dossiers reçus (+20% depuis 2022)
- À allonger la durée des droits ouverts pour réduire le nombre de dossiers à constituer par les usagers. 60% des décisions éligibles sont prises sans limitation de durée, les droits sont ainsi accordés à vie. La durée d'attribution des droits en

matière de parcours de scolarisation des enfants a été portée à 29 mois (contre 23 en moyenne précédemment)

- À améliorer la connaissance de la MDPH par les partenaires grâce à cinq webinaires d'information qui ont réuni plus de 1000 participants, des lettres d'information adressées aux partenaires. Un comité des usagers a été mis en place ; il a arrêté sa feuille de route pour 2026-2027

En 2026, l'activité de la MDPH sera centrée sur le délai de réponse, sur la qualité de réponse apportée aux usagers et sa bonne adéquation avec les besoins exprimés par les usagers.

Toutes les pistes de simplification et d'optimisation des circuits d'instruction seront mises en œuvre : circuit différencié de traitement des dossiers en fonction de leur complexité. Les courriers et notifications de la MDPH donneront lieu à une révision globale pour aller vers une meilleure lisibilité pour les usagers.

### **Répondre aux besoins de compensation**

La Collectivité européenne d'Alsace finance avec le transport scolaire adapté et la prestation de compensation du handicap, deux mesures de compensation à destination de 13 000 usagers en situation de handicap.

En 2025, le règlement intérieur du transport scolaire adapté a été revu mettant l'accent sur la nécessité d'agir avec équité, responsabilité et humanité. Le dispositif repose sur une graduation simple et transparente de la prise en charge par la Collectivité européenne d'Alsace. Notre collectivité démontre ainsi, par ses choix budgétaires (9 M€ de budget consacré au transport scolaire adapté) et ses actions en la matière, sa détermination à accompagner les plus fragiles.

En 2026, la rentrée de septembre sera préparée de manière anticipée tout en étant à l'écoute des familles pour que chaque enfant dispose du mode de transport le plus adéquat pour aller à l'école. L'articulation avec l'Education nationale devra favoriser une affectation des élèves au plus près de leur domicile.

S'agissant de la prestation de compensation du handicap, l'année 2025 a permis :

- De renouveler nos engagements avec nos prestataires (CEP-CICAT 67 et CICAT 68) pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'une évaluation de qualité et dans les meilleurs délais, des besoins en matière d'aides techniques (fauteuils roulants, planches de bain, logiciels de synthèse vocale, etc...)
- D'harmoniser les référentiels-métiers permettant l'équité de traitement en particulier
- D'intégrer de nouveaux membres contributeurs financiers au fonds de compensation Handicap Alsace

En 2026, la tendance est la même dans tous les départements : la dépense de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) continue à augmenter comme chaque année depuis sa création en 2006. Elle est essentiellement consacrée à l'aide humaine.

La progression de la dépense s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires, l'allongement de l'espérance de vie des bénéficiaires, la mise en œuvre des évolutions réglementaires, l'évolution des tarifs horaires, notamment ceux des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

L'effet prix sur les aides humaines est estimé à 3,32 M€ pour 2026.

Compte tenu de ces éléments le budget 2026 pour les aides humaines s'élèvera à 83,9 M€.

Outre le paiement continu, très important pour les bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), des informations seront réalisées auprès des usagers

concernés pour généraliser l'attribution de cette prestation de compensation du handicap sans limitation de durée. La simplification des dossiers de renouvellement sera étudiée.

Les courriers relatifs au paiement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) seront également simplifiés.

Les modalités de son versement aux prestataires, de manière à faciliter la prise en compte des interventions la nuit, le dimanche et les jours fériés, pourraient être revues pour généraliser la télétransmission et la télégestion.

### **Suivre et fluidifier le parcours des usagers**

En 2025, la MDPH a ajusté son organisation en créant un pôle « parcours de l'usager » pour favoriser le suivi des usagers.

En 2025, l'accueil (physique, téléphonique et numérique) de la MDPH a porté particulièrement sur le remplissage du dossier et sur l'écriture du projet de vie des 45 000 Alsaciens qui se présentent sur l'un des trois sites d'accueil. C'est ce projet de vie qui permet aux équipes, d'attribuer des droits et prestations au plus proche des besoins.

La MDPH Alsace est engagée également dans un projet d'accueil de proximité déployé sur l'ensemble du territoire, tant avec les espaces solidarités Alsace qu'avec nos autres partenaires : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, CCAS, Maisons France Service. La territorialisation de l'accueil MDPH offre à nos usagers, de la proximité, de la réactivité, en veillant à respecter les fondamentaux d'un accueil de qualité humain, professionnel, bienveillant.

La MDPH a renouvelé en 2025 ses engagements avec les partenaires concernés, autour des situations sans solution ou en rupture de parcours. Le protocole « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) a été signée en avril dernier incluant des dérogations aux dispositifs de droit commun. Il permet de poursuivre un dialogue partenarial de qualité pour offrir des solutions aux situations individuelles et diminuer ainsi les amendements Creton.

### **Adapter notre offre de service aux besoins des personnes**

En 2025, la Collectivité s'est engagée avec 12 autres institutions à mieux accompagner des personnes qui, du fait de la complexité de leur situation restent sans solution. Ces situations individuelles mettent en lumière des inadaptations de l'offre en place ;

Notre objectif en 2026 est double et déjà engagé en 2025 :

- Mieux connaître le profil des personnes en attente de places par une utilisation rigoureuse de l'outil ViaTrajectoire par les gestionnaires d'établissement ;
- Elaborer un plan d'actions pour réduire le nombre de jeunes maintenus en établissement pour enfant faute de places dans le secteur des adultes (dispositif « amendement Creton »).

Cette stratégie a déjà porté ses fruits en 2025 par l'ouverture du foyer Air et Vie à Marmoutier (+25 places) et extension d'un accueil de jour APEDI (+5 places). Elle sera intensifiée dans les prochaines années d'autant que le financement de création de places, services ou dispositifs seront assurés par redéploiement d'une part des crédits consacrés à l'amendement Creton.

Quant au taux directeur des établissements et services pour adultes handicapées, il est proposé de le fixer à +0,5% pour l'année 2026 soit un effort de + 0,9 M€. Il est rappelé qu'en 2025 la Collectivité a dû faire face à une dépense supplémentaire de 2,5 M€ au titre du Ségur pour tous compensée par l'Etat à hauteur de 50%.

Le montant total de la dépense d'aide sociale à l'hébergement s'élève à 196 M€ en 2026. Cette progression s'explique par le passage au paiement net de l'aide sociale aux personnes handicapées en EHPAD.

## **2. Politique de la Santé**

La Collectivité Européenne d'Alsace est un acteur de santé publique dont les compétences permettent de lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Pour donner de la visibilité à son action, la collectivité a adopté en juin 2024 le Plan Santé Alsace 2024-2028, une approche à 360 degrés au service de la santé et du bien-être des Alsaciens, décliné en 3 enjeux prioritaires et 5 axes d'intervention principaux :

- La santé au cœur de toutes nos politiques (enjeu 1)
  - Développer la prévention à tous les âges de la vie (axe 1)
  - Protéger la santé des Alsaciens grâce à un environnement sain (axe 2)
  - Soutenir l'innovation et la recherche pour la santé de demain (axe 3)
- La santé dans les territoires au plus près des habitants (enjeu 2)
  - Agir au service des territoires pour développer l'offre de soins (axe 4)
- La santé à l'échelle du Rhin Supérieur (enjeu 3)
  - Développer la coopération en santé au-delà des frontières (axe 4)

L'enjeu 1 illustre la volonté de la CeA de placer la santé au cœur de toutes ses politiques. Il propose le développement d'une offre de prévention et d'éducation à la santé à tous les âges de la vie notamment en faveur des populations les plus vulnérables pour lutter efficacement contre l'accroissement des pathologies chroniques mais aussi contre l'impact négatif de l'environnement sur la santé des Alsaciens (axe 1 et 2).

La prise en compte par ailleurs de la santé de façon transversale dans l'ensemble de ses politiques permet d'agir sur les conditions et l'environnement de vie des Alsaciens.

La CeA soutient également certains projets de recherche appliquée en santé en faveur de la lutte contre les pathologies surreprésentées en Alsace et facteur de développement économique local et/ou de rayonnement international pour la collectivité (axe 3)

Elle exerce par ailleurs pour l'Etat des compétences déléguées par convention dont la lutte contre la tuberculose, la promotion de la vaccination et la prévention des cancers et s'engage également aux côtés de ses partenaires dans la gestion des crises sanitaires en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

L'enjeu 2 marque l'engagement de la CeA dans une stratégie volontariste de soutien aux territoires pour le développement d'une offre de soin de proximité de qualité, innovante et accessible à tous les alsaciens (axe 4). Il s'agit en effet d'un enjeu majeur d'équité et de solidarité territoriale à l'heure où les déserts médicaux se développent et augmentent les inégalités de santé entre les alsaciens.

Enfin l'enjeu 3 et l'axe 5 intègrent la dimension transfrontalière de l'Alsace pour favoriser la coopération en santé à l'échelle du Rhin Supérieur tant en matière de prévention que d'accès aux soins.

### **2.1.Une année 2025 marquée par la mise en œuvre d'une stratégie santé alsacienne articulée autour de 4 priorités politiques et déclinée au sein des 7 territoires :**

Suite à l'adoption du Plan Santé Alsace, la mise en place d'une gouvernance à l'échelle alsacienne a permis la validation de 4 priorités pour l'année 2025 : le sport santé, la santé

mentale dont la santé des jeunes, la santé des seniors en connexion étroite avec la stratégie « Bien vieillir en Alsace » et le soutien à l'offre de soins de proximité. Cette stratégie santé alsacienne se décline en 7 feuilles de route santé territoriales pour s'adapter aux enjeux et besoins locaux et intégrer la FDR globale de chaque territoire.

**Par ailleurs de nombreuses actions en faveur de la prévention des pathologies chroniques surreprésentées en Alsace (cancers, maladies-cardiovasculaires, diabète) et du « bien vieillir » sont engagées : santé des séniors et sport-santé :**

- Contribution à l'élaboration des orientations ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique sport-santé
  - En lien avec la Direction de l'aide sociale à l'enfance, co-construction d'un projet sport-santé pour les collégiens et les jeunes de l'aide sociale à l'enfance en suite de l'action « boost ta forme »
  - En lien avec la Direction de l'autonomie, participation à la conception des appels à projets sur l'activité physique adaptée pour favoriser le bien vieillir et le maintien à domicile dans le cadre de la Commission des Financeurs
- Soutien financier en investissement (FIS) de projets ayant comme objectif la prévention de la perte d'autonomie et la mise en place d'activités sport-santé et de l'activité physique adaptée
- Réunion du groupe d'experts en promotion de la santé du GT santé de la Conférence du Rhin Supérieur pour l'échange des bonnes pratiques sur la thématique du sport-santé.

**Les actions en faveur de la santé/santé mentale des jeunes :**

- Poursuite du soutien financier aux associations œuvrant dans le champ des conduites à risque et du mal-être chez les jeunes avec une augmentation de celui accordé aux 2 Maisons des adolescents alsaciennes pour garantir une offre de proximité
- Intensification de la démarche « d'aller vers » les populations les plus vulnérables (établissements carcéraux, centre d'hébergement...) grâce à la nouvelle unité mobile pour le dépistage et la lutte contre la tuberculose
- Soutien à l'accès aux soins pour les personnes en situation de précarité suivis par les Espace Solidarités Alsace (ESA) du Bas-Rhin (équipe mobile santé précarité du service prévention santé)
- Poursuite des travaux du groupe inter-partenarial (département de médecine générale (DMG) de la faculté, syndicat des internes, dispositif d'accompagnement à l'installation, réseau national des jeunes médecins, ARS, CPAM...) pour coordonner la préparation de la 4ème année d'internat de MG concernant le développement de l'offre de stage et de l'hébergement des stagiaires dans les territoires sous-dotés en ressources médicales

**Le soutien au financement des Maisons de santé pluri professionnelles (MSP) et Pôles de santé en territoires sous-dotés :**

- 5 projets en 2025 au titre du Fonds Attractivité Alsace (FAA) et du FIS : Hautepierre, Elsau, Mulhbach-sur-Munster, Lapoutroie.

**La promotion de l'Alsace et de ses territoires :**

- Accueil de la promotion 2025 des internes en médecine générale (MG) par le PCeA lors d'un dîner convivial en territoire, visite par les internes des territoires alsaciens sous-dotés, participation de la CeA aux congrès nationaux des internes à Lille en février 2025

## **2.2. Politique Santé en 2026 : une action globale en proximité auprès de nos publics et résolument engagée en faveur de la prévention et de l'accès aux soins:**

Les orientations proposées au titre de la politique de santé publique pour l'année 2026 s'inscriront à moyen constant (926 K€ en fonctionnement et 690 K€ en investissement) dans le même cadrage de priorités qu'en 2025.

Elles s'ancrent résolument dans une volonté de garantir une offre de prévention et un accès aux soins en proximité en privilégiant délibérément le développement d'actions en faveur de nos publics : public suivi par les Espaces Solidarités Alsace et enfants confiés à l'ASE.

Une gouvernance partagée est par ailleurs en cours de construction avec l'ARS et l'Assurance Maladie pour la définition de priorités communes au titre de la prévention et du soin de proximité :

Les orientations et priorités partagées se matérialisent par les objectifs suivants :

- La structuration d'une stratégie d'actions au service du « bien vieillir » et d'un écosystème en santé favorable au maintien à domicile et à l'accès aux soins des personnes âgées et au soutien de leurs aidants en lien avec nos partenaires institutionnels (Délégations Territoriales ARS 67 et 68, CPAM 67 et 68, Mutualité Sociale Agricole)
- Le développement des actions au service du bien-être et de l'accès à la santé des enfants et des jeunes
- Un portage commun avec l'ARS et l'Assurance maladie du soutien à l'offre de soins de proximité au sein d'instances de gouvernance communes :  
Accueil personnalisé de chaque nouvelle promotion d'internes en médecine générale et promotion de l'Alsace, Soutien aux dispositifs et structures facilitant l'installation et l'exercice médical en zone sous-dense, actions de communication en faveur de l'implantation de MSP auprès des acteurs locaux et préparation de la réforme Dr Juniors, accès aux soins des publics vulnérables
- Le développement de la coopération transfrontalière en santé, notamment par la poursuite du cofinancement du centre de compétence TRISAN
- Le renforcement de l'accès aux soins des populations les plus vulnérables par des solutions itinérantes dans une logique « d'aller vers » (développement de bilans de santé via l'Unité Mobile de dépistage, Centre de vaccination hors les murs), et par la poursuite de l'offre de dépistage et de soin du Centre de Lutte Anti-Tuberculose à hauteur de 402K€ en fonctionnement à moyen constant et de - 39,48K€ en investissement en raison de la fin de l'opération de renouvellement de l'unité mobile de dépistage de la tuberculose

## SYNTHESE DE LA COMMISSION N°3 - SANTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les grandes masses et évolutions budgétaires qui concernent la Commission susvisée :

	CA 2024	BP 2025 (sans reports)	BP 2026	BP 2026/BP 2025 en €	BP 2026/BP 2025 en %	AP/AE Variation en €
Dépenses de Fonctionnement	525 297 068,02	530 274 806,00	527 047 246,00	-3 227 560,00	-0,61%	103 000,00
Dépenses d'Investissement	7 555 565,18	6 425 538,00	5 893 301,00	-532 237,00	-8,28%	760 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>532 852 633,20</b>	<b>536 700 344,00</b>	<b>532 940 547,00</b>	<b>-3 759 797,00</b>	<b>-0,70%</b>	<b>863 000,00</b>
Recettes de Fonctionnement	172 345 248,54	155 215 875,00	151 253 171,00	-3 962 704,00	-2,55%	0,00
Recettes d'Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total Recettes</b>	<b>172 345 248,54</b>	<b>155 215 875,00</b>	<b>151 253 171,00</b>	<b>-3 962 704,00</b>	<b>-2,55%</b>	

En conclusion, je vous propose d'inscrire, au titre du Budget primitif 2026, relatif à la santé et à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes handicapées, un budget de 532 940 547,00 € en dépenses et 151 253 171 € en recettes, ventilé comme suit :

### ❖ Pour la politique de l'Autonomie (cf. Annexes 1et 2)

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 525 104 246,00 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 130 301 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 148 825 150 €

### Qui se décompose de la manière suivante :

#### CdR Autonomie :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 426 274 902,00 €
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 130 031 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 147 675 150 €

#### CdR GIP MDPH

- en dépenses de fonctionnement : un crédit de paiement de 98 829 344 €
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 1 150 000 €

❖ **Pour la politique de la Santé (cf. Annexe 1 et 3)**

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 943 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 103 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 763 000 € et un total d'autorisation de programme de 760 000 €,
- en recettes de fonctionnement : un crédit de paiement de 2 428 021 €,

❖ De prendre note de la répartition de ces montants conformément aux Annexes 1 à 3 au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.]